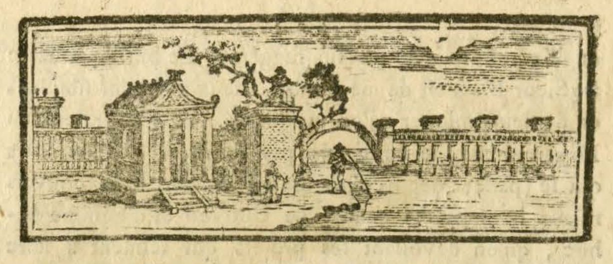
2/ 7.bre 1790



SUPPLEMENT

ET

ANNOTATION ESSENTIELLE AU DERNIER ECRIT DE M. BLANC-GILLI,

Sur les troubles de Marseille, du 25 Septembre 1790.

AU moment où ce dernier écrit allait sortir de l'impression, M. Jean-François Lieutaud fait vendre une lettre, par laquelle, en m'accablant de calomnies les plus atroces, il m'accuse d'être son calomniateur, et de n'avoir porté aucune preuve contre lui. Désespéré sous le fardeau de la vérité qui l'écrase, de l'immensité de preuves qui lui arrachent le masque, et le font reconnaître tel qu'il est ; au lieu de fuir l'exécration publique, qui le poursuit et le chasse de son rang, il s'élève pour une dernière fois, avec un front d'airain, contre les défenseurs de l'autorité légitime, et contre tous les bons Citoyens. Il a eu l'audace, hier au soir, de demander tout nuitamment le rassemblement de l'armée, sans doute, pour lui faire une de ces harangues qu'on appelle un coup de partie. Aujourd'hui il lance contre moi tous les traits que la méchanceté, la fourbe

A

et l'imposture ont pu lui suggérer. Le but de sa lettre au Sieur Blain est de me rendre odieux aux gens simples, et de leur insinuer qu'en ma qualité d'Administrateur au Département, je ne devais pas écrire sur les horreurs qui se passent depuis deux mois ; comme si je pouvais mieux honorer ma qualité de Citoyen et d'homme public, qu'en dévoilant les projets qui tendent à faire périr la patrie et tous ses enfans.

Une de ces impostures est de dire que lorsque j'étais sous le décret du tyran Bournissac, *il me faisait porter dans ma retraite tous les secours de l'amitié impuissante, la consolation et l'espérance*, tandis qu'ami intime du Sieur André, à qui j'avais fait passer toutes les preuves de la vexation prevôtale, il ne me fit jamais porter un seul mot de réponse, non plus que son digne ami, & me fit perdre trente-six jours, au bout desquels ayant reconnu que j'étais joué, je me hâtai d'envoyer mes nombreux renseignemens et un long mémoire à l'assemblée nationale, qui m'honora de deux réponses datées du lendemain de la réception de mes plis, et avant la dénonciation de M. de Mirabeau contre le Prévôt. J'ai ces deux lettres, en porte-feuille ; elles sont de M. Camus, alors Président.

Par un autre effet de sa méchanceté, M. le Commandant ose avancer que dans mon adresse à la Municipalité, *j'ai rappellé l'état obscur de ses parens*, tandis que cette adresse est dans les mains de tout le monde, & que les honnêtes gens se sont déjà convaincus qu'il s'en faut bien qu'il y ait ni le mot, ni l'indice de pareille chose ; mais seulement le ridicule de ses imbecilles panégyristes, qui le mettaient au-dessus *de Scipion l'Africain, du Maréchal de Saxe et de Turenne.* Cette honteuse fausseté du Sieur Lieutaud était digne des phrases qui l'ont suivie ; le Sieur Lieutaud ne l'a hazardée que pour insulter avec la dernière atrocité la mémoire de mon vertueux et trop

infortuné père, qui, après avoir perdu tout ſon bien jusqu'aux trois quarts de la dot de ma mère, par un effet de ſa bonté d'âme, à force de faire crédit et de rendre ſervice aux malheureux, mourut de chagrin de n'avoir pu payer quelques petites dettes, deſquelles j'ai ſatisfait, en tems, une portion, du fruit de mes ſueurs. Grand Dieu ! s'il y avait dans ma patrie un certain nombre d'hommes comme le Sieur Lieutaud, je me hâterais bien vîte d'aller faire arracher mon nom ſur les régiſtres baptiſtaires pour renoncer à celui de Français.

Si les diffamations qu'on répand contre moi, n'étaient pas celles dont on veut accabler le défenſeur de l'autorité légitime, je me ferais donné de garde de les relever, mon deſſein n'étant pas d'y répondre, & moins encore d'en demander juſtice, comme je le pourrais. Mais je l'ai dû, parce qu'en voulant établir un préjugé défavorable contre moi parmi les eſprits ſimples, on cherchait par là à faire oublier les terribles vérités que j'ai dévoilées, ces vérités auxquelles le ſieur Lieutaud & ſes complices n'ont pû & ne pourront jamais répondre.

Avant de terminer ces réflexions, je dirai que, puiſque le ſieur Lieutaud ſe qualifie d'homme paiſible, de Citoyen zélé pour le bien public, et de ſauveur de la Patrie, il doit commencer par détruire les preuves authentiques de ſes conſpirations contre l'ordre & l'autorité Municipale qu'il a trop méconnue et trop inſultée. Il doit détruire encore les calomnies que ſes panégyriſtes répandent de concert avec lui contre une foule de citoyens. Il doit détruire la vérité des événemens qui ont fait retentir ſes louanges dans la bouche des aſſaſſins qui menaçaient de maſſacrer les Officiers Municipaux et neuf cens Citoyens patriotes, dans le lieu de leur aſſemblée. Il doit faire en ſorte qu'il ne ſoit pas vrai qu'il a fait publier hier contre moi les injures et

les impoſtures les plus éfrontées. Il doit détourner de la deſtinée fatale qui le pourſuit cet eſprit de vertige qui tranſmet à ſes écrits et à ceux de ſes complices, de nouvelles preuves de ſa méchanceté et de ſon inſubordination ; quand le ſieur Lieutaud aura fini tout ce travail que je lui trace, il ſera pour lors un homme irréprochable, et moi un homme très blâmable d'avoir voulu arrêter la marche rapide de l'anarchie, et ſauver ma Patrie du dernier des malheurs. *Salus Populi, ſuprema Lex eſto.*

BLANC-GILLI,
Adminiſtrateur au Département des Bouches du Rhône.

Voici la lettre de ce Général, écrite à ſept heures du ſoir.

J'ai l'honneur de vous prévénir que je vais aſſembler tous les Bataillons de l'Armée pour des objets relatifs à la police intérieure de la Garde Nationale.

Je ſuis avec une parfaite conſidération.

Réponſe de la Municipalité.

Nous avons l'honneur de vous prévénir que nous défendons expreſſément toute convocation des Bataillons, & de n'employer que celui qui eſt de jour & de renfort pour le ſervice ordinaire, vous rendant perſonnellement reſponſable de toute déſobéïſſance à cet ordre précis. Ce 24 Septembre 1790.

Aſſembler une armée au flambeau ! Ce gaillard là nous aurait arrangé la Ville, ſi de tous côtés on ne lui eût tourné les dents. Ceux qui étaient aveugles y verront-ils clair à la fin ?